

7 avril 2014

Procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2014 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Pier-Hugo Chagnon
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Roger Collard
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Eric Laforge
siège numéro 6 : M. Pierre Laflamme

formant quorum sous la présidence du Monsieur le maire André Fafard.

Était absent : aucun

Est également Mme Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

47-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

48-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 mars 2014 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 28 mars 2014

épargne courant	432 749.80
épargne à terme régulier	200 000.00
rachetable	72 376.90
TOTAL	705 126.70

Caisse recettes au 31 mars 2014

TOTAL DES RECETTES	256 375.60
---------------------------	-------------------

7 avril 2014

49-14

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Eric Laforge et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 359 526.48\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	346 780.07\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>12 746.41\$</u>
	359 526.48\$

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport annuel 2013 des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

50-14

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POUR LES CONTENEURS DE VÊTEMENTS

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers de donner un avis de motion pour qu'à une séance ultérieure un règlement municipal soit adopté afin de gérer les conteneurs de vêtements.

51-14

DEMANDE DU CLUB DE SOCCER

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des élus que Rénald Larocque soit nommé responsable pour l'entretien des installations de soccer pour la prochaine saison.

Afin de planifier l'entretien des terrains, nous demandons de recevoir l'horaire d'utilisation des terrains et d'être avisé de tout changement dans un délai raisonnable.

Ils auront besoin du petit, du moyen et du grand terrain et il y aura aussi une équipe senior.

7 avril 2014

52-14

ACHAT DE L'ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE

Des prix ont été demandés pour de l'abat-poussière liquide :
SEBCI : 0.38\$/litre pour du chlorure de magnésium mag 30
Les Entreprises Bourget inc. : 0.23\$/litre pour saumure AP-20

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter l'abat-poussière des Entreprises Bourget à 0.23\$ du litre pour une quantité de 8000 litres soit le même prix que l'an passé.

53-14

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Guylaine Bourgoïn, directrice générale à s'inscrire au Congrès de l'ADMQ du 11 au 13 juin prochains. Les frais inhérents au congrès seront défrayés par la Municipalité.

VISION DE LA MUNICIPALITÉ

Il y a discussion et dépôt d'une liste des réalisations faites par le Conseil municipal depuis les dernières années.

ÉCLAIRAGE DU PARC DE LA COUR D'ÉCOLE

En ce qui concerne la demande d'éclairage additionnel du parc école, le besoin sera évalué en même temps que celle pour le terrain de pétanque.

SITE INTERNET POUR LA MUNICIPALITÉ

Des renseignements seront pris à ce sujet. Mis à l'étude

54-14

PRÉPARER UNE DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ POUR L'UTILISATION DE TERRAINS AUTRE QU'AGRICOLE DANS LES ZONES DÉSTRUCTURÉES AINSI QUE POUR LA PHASE II DE NOTRE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à M. Serge Dupont, urbaniste de la MRC d'Acton de préparer les documents nécessaires afin que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton demande à la CPTAQ une autorisation autre qu'agricole pour les terrains identifiés dans les îlots déstructurés lors de la demande à portée collective ainsi que pour la phase II de notre développement résidentiel.

7 avril 2014

55-14

RÉSOLUTION POUR CAUTIONNEMENT ET PERMISSION
DE VOIRIE ANNUELLE POUR INTERVENTIONS URGENTES
SUR LE RÉSEAU DE SERVICES

Considérant que pour exécuter des travaux sur le réseau du Ministère des Transports, nous devons obtenir un permis;

Afin de simplifier le processus, le ministère a décidé de faire parvenir aux municipalités une permission de voirie annuelle pour les interventions sur les réseaux d'égouts et d'aqueducs.

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- que la ville se porte garante du fait qu'elle pourrait en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000.00\$;
- 2- Monsieur André Fafard, maire et Madame Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière sont les personnes responsables pour signer les permis;
- 3- Que la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date de l'adoption des présentes.

56-14

TRANSPORT ADAPTÉ OMNIBUS

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées, il est proposé par Eric Laforge et résolu unanimement que :

- la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base ;
- la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton accepte que la Municipalité régionale de comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du Ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2014 ;
- la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2014 au montant de 282 949.00\$;

- la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2014 soit :

- 110.00\$ carte de 40 déplacements locaux (\$2.75/unité)
- 65.00\$ carte de 20 déplacements locaux (\$3.25/unité)
- 32.50\$ carte de 10 déplacements locaux (\$3.25/unité)
- 3.50\$ déplacements locaux à l'unité
- 10.00\$ déplacements extérieurs à l'unité
- 1.50\$ par enfant de 0 à 11 ans déplacements locaux à l'unité
- 3.50\$ par enfant de 0 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité

- la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton autorise à même les fonds d'administration générale le versement d'une quote-part à TRANSPORT ADAPTÉ OMNIBUS INC. au montant de 2 351.28\$ pour l'année d'opération 2014.

57-14

PROGRAMME DE TAXE SUR L'ESSENCE ET
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) VOLET
RÉCLAMATION FINALE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par Pierre Laflamme et adopté à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

58-14

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2010-2013 MANDATER UN VÉRIFICATEUR EXTERNE

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le personnel de la firme FBL afin qu'il complète une programmation de travaux ou une reddition des comptes finale.

La Firme FBL est mandaté comme vérificateur externe pour valider l'information et transmettre un rapport de vérification dans le cadre de la demande du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ).

59-14

RÉSOLUTION POUR LA REDDITION DE COMPTE POUR LA SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 59 304\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe, la firme FBL, présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

7 avril 2014

60-14

DÉFI CYCLISTE AU PROFIT DE LA FONDATION SANTÉ
DAIGNEAULT-GAUTHIER

Le défi cycliste de la Fondation santé Daigneault-Gauthier aura lieu le dimanche 8 juin prochain.

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité du conseil municipal de participer au Défi cycliste en offrant aux participants une collation, de l'eau, des jus et l'accès aux toilettes du Centre des Loisirs situé au 735 rue des Loisirs.

Nous demandons au responsable du Comité de nous fournir le nombre de cyclistes prévus ainsi que l'heure qu'ils devraient être à Saint-Nazaire d'Acton.

La demande au service incendie sera transmise par la municipalité.

RAPPORTS

- Document « Portrait intégré de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale de la MRC d'Acton
- Rapport sur les routes en priorités sur le territoire de la MRC d'Acton
- Document d'Hydro Québec sur les compteurs intelligents
- Bilan des activités de construction dans la MRC d'Acton

CDRN : Pier-Hugo Chagnon.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- bilan annuel des activités de construction de la MRC d'Acton ;
- rapport financier 2013 consolidé ;
- accusé réception de la copie du règlement du code d'éthique et de déontologie par le MAMROT ;
- demande de commandite pour la Foire agro alimentaire ;
- félicitation d'une citoyenne pour l'entretien des chemins d'hiver ;
- RRP pour nous informer de la vente de garage du 31 mai et 1er juin ;
- mise sur pied du Fonds intermunicipal de défense de l'eau ;
- rapport annuel d'activité du CDRN 2013 ;
- demande d'intervention de Télébec ;
- rapport annuel 2013 pour la bibliothèque municipal ;
- avis public de la MRC d'Acton sur un résumé du projet de règlement et des principaux effets des modifications proposées sur le territoire de chaque municipalité ;
- avis public sur notre règlement de revitalisation (crédit de taxes) ;

- avis public de l'entrée en vigueur du règlement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;
- démission de Martin Pelland comme pompier volontaire ;
- offre d'emploi d'un ou d'une préposée pour l'entretien ménager des bureaux municipaux et de la bibliothèque ;
- carte de souhait à Heidi Vincent et Jean Collard pour la naissance de leur fille ;
- bulletin info de Recyc-Québec ;
- cours de secouriste en milieu de travail par les pompiers et un employé aux loisirs les 12 et 13 avril et par un employé de voirie et un du bureau les 15 et 22 avril ;
- collecte des gros rebuts le 13 mai prochain ;
- rapport de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains sur le programme régional de vidange des installations septiques ;
- résolution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains sur l'appel d'offres sur les bacs ;
- classement de la protection incendie du Service d'inspection des assureurs incendie ;
- procès-verbal de la MRC d'Acton du 12 mars dernier ;
- offre de service pour revêtement de terrain de balle d'Agrebec inc. de St-Bruno.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question est réservée au public.

- question sur le dossier de l'intersection du rang Brodeur considérant qu'il y a régulièrement des accidents. On contactera le MTQ à ce sujet.

61-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures.

André Fafard
Maire

Guylaine Bourgoïn, gma
Directrice générale et
secrétaire trésorière